

- Quelques conseils et règles à suivre :
- Ne perturbez pas la tranquillité des animaux
 - Refermez les barrières et clôtures derrière vous
 - Tenez en laisse vos animaux de compagnie
 - Ne sortez pas des sentiers balisés
 - Ne faites pas de feu de camp en pleine nature
 - Ne laissez aucun détritus derrière vous
 - Ne cueillez pas de fleurs
 - Prêtez une tenue et des chaussures adéquates !
 - Emportez une bouteille d'eau et un chapeau !



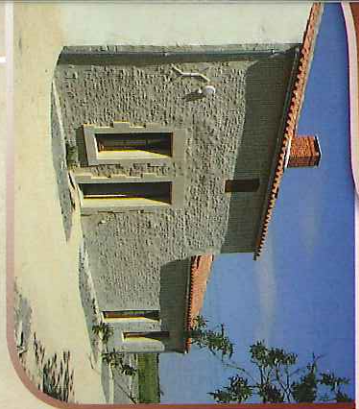
→ LA CIGOGNE

Ce grand échassier migrateur blanc avec le bout des ailes noir, emblème de l'Alsace, est de plus en plus présent sur notre territoire. Il niche en hauteur dans de gros nids auxquels il reste fidèle. Les petits prennent leur envol en début d'été. Plusieurs nids sont visibles au nord de la commune.

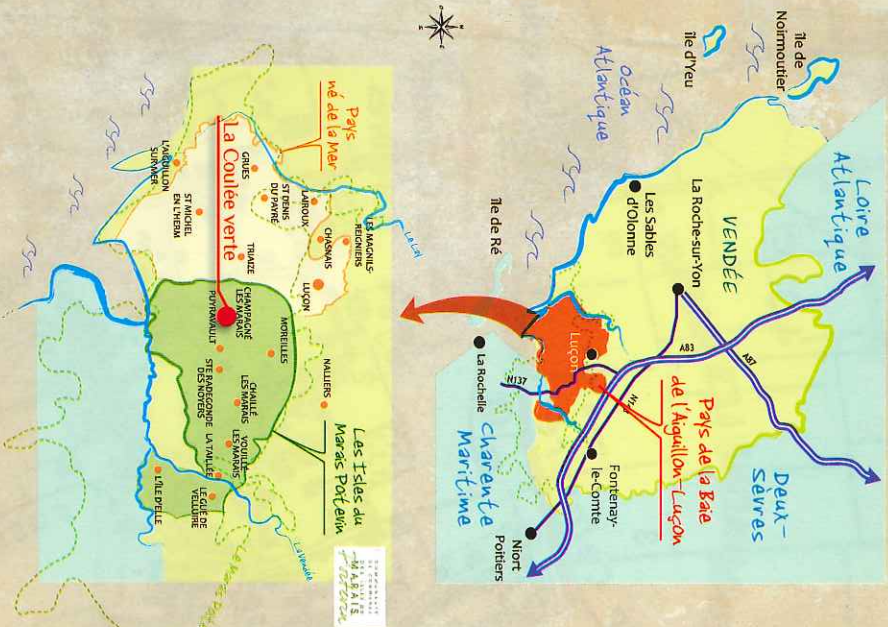
A découvrir...

La réserve de la Vacherie

→ La Ligue pour la Protection des Oiseaux. En plein cœur du marais, la Réserve Naturelle Régionale de la Vacherie (labellisée en 2008) offre un point d'observation ornithologique idéal. L'ensemble du site est pâturé par des vaches et des chevaux. L'accès aux parcelles est interdit.



- Sur place : observatoire accessible aux personnes à mobilité réduite et informations.
- Programme des sorties : sur demande
- Plus d'info : 02 51 56 78 80 - www.vendeepoit.fr

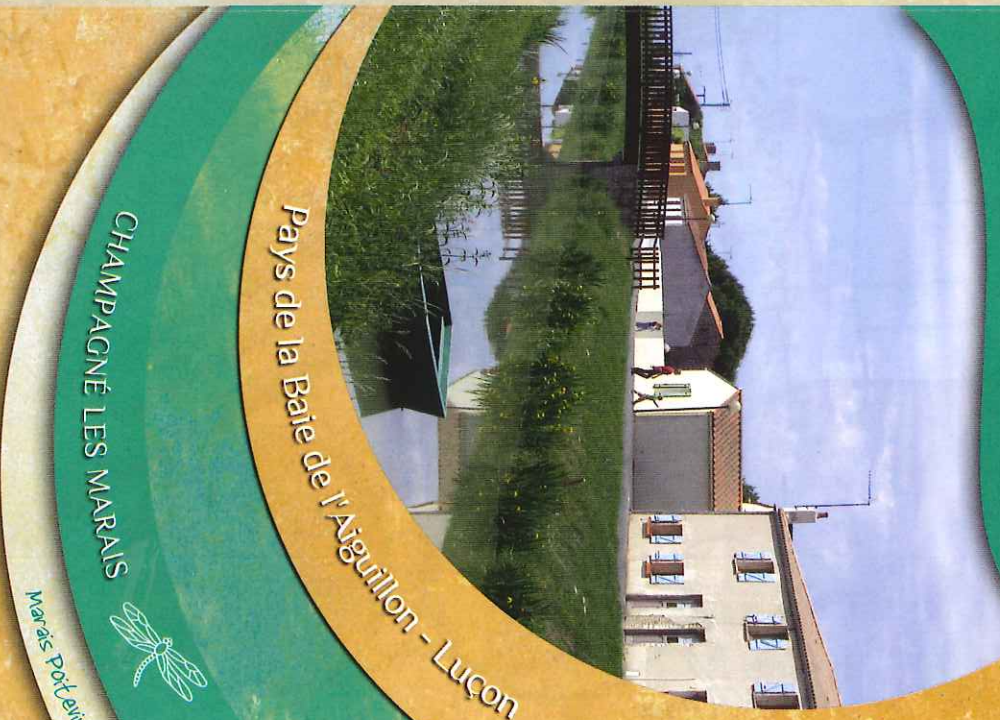


Plus de renseignements...





Office de Tourisme
DES ISLES DU MARAIS POTTEVIN
 7 Rue de la Coupe du Rocher
 85450 CHAILLE LES MARAIS
 Tél : 02 51 56 77 30 - Fax : 02 51 56 75 91
 Site : www.ot-isles-maraispoitevin.com
 Mail : info.otimp@orange.fr

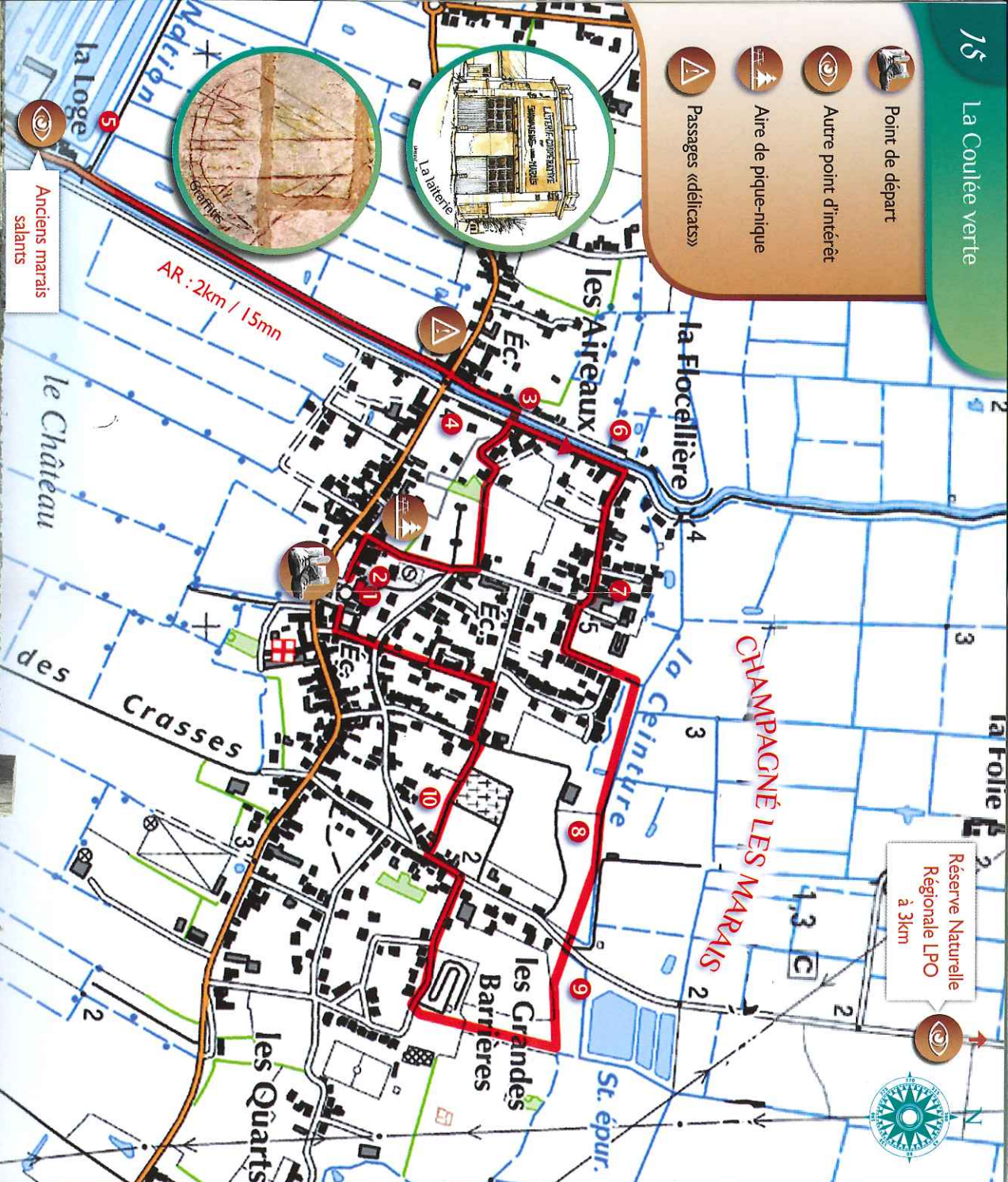
Dépliant édité par le Syndicat Mixte du Pays de la Baie de l'Aiguillon - Luçon avec le concours financier de la Région des Pays de la Loire - Extrait de carte SCAN 25©-© IGN - 2011- Autorisation n° 40-11.053
 Conception-réalisation : Marion Création [02 51 87 68 20] / Petosse - Imprimerie Lussaud / Fontenay le Comte - Crédit photos : LPO, CDC, Parc Ornithologique de St Hilaire La Palud

Sentier pédestre
La Coulee verte



- 1h
- 5,2km
- Balisage jaune
- Parking de la mairie
- Départ parking de la mairie

-  Point de départ
-  Autre point d'intérêt
-  Aire de pique-nique
-  Passages «délicats»



- Au début de notre histoire, il y avait la mer... puis, le Golfe des Pictons s'est formé. Ainsi, si proche de la mer et en même temps en plein milieu des terres, la commune de Champagné-les-Marais regorge des traces de son passé maritime.
- 1 L'Église St Hilaire → Sa construction débuta au XIII^e. Le porche est agrémenté de piliers Renaissance provenant d'un château voisin aujourd'hui disparu. L'église possède une cloche en bronze datée de 1786. Celle-ci est inscrite au titre des Monuments Historiques dès 1943.
 - 2 Graffitis → Gravés sur les piliers du porche, des graffitis de bateaux rappellent le passé maritime de la commune. Les voyez-vous ?
 - 3 Le Canal de Champagné → Creusé sous le règne d'Henri IV (XVI^e-XVII^es) afin de créer une voie navigable vers l'île de Ré, le canal était autrefois divisé en deux parties : une pour alimenter les marais salants, l'autre pour évacuer l'eau douce vers la mer. La passerelle porte le nom d'un ancien maire de la commune.
 - 4 Les Galleries → A l'origine, ce bâtiment a servi d'hôpital militaire bienévoilé pendant la 1^{ère} guerre mondiale. En 1939-45, la population obligée de récolter des guinaumes (plantes servant à fabriquer des tissus), utilise alors cette bâtisse pour les stocker.
 - 5 Les anciens marais salants → En 1602 débuta la première exploitation de sel dans ces marais. Les niveaux d'eau étaient rigoureusement contrôlés pour récolter l'«or blanc». L'activité permettait de ravitailler Poitiers, Marans, Luçon ou les fermes, pour le salage du cochon et du beurre. L'exploitation s'est arrêtée en 1931, suite à l'assèchement du marais.
 - 6 Les cabanes → En bord de canal, elles sont appelées des bordères. Formées d'un rez-de-chaussée, composées d'une ou deux pièces, parfois, elles sont surmontées d'un grenier. La toiture faite en roseaux est recouverte de tuiles («canal» nommées aussi «tiges de botte»). Les murs en moellon sont chaînés les uns aux autres à l'aide de pierres taillées.
 - 7 La laiterie coopérative → A la fin du XIX^e, l'élevage est une activité très importante sur la commune, une laiterie coopérative se crée alors en 1898. Elle fusionnera avec celle de Luçon en 1972.
 - 8 La Coulee verte → Réalisé en 2009, cet espace vert a créé une zone tampon entre urbanisation et marais. C'est une terre protégée qui accueille des animaux l'été, pour entretenir les lieux et amuser les enfants.
 - 9 Le curage → En l'absence de cet entretien qui favorise l'écoulement de l'eau, les canaux seraient envahis par les végétaux. Vite comblés, ils deviendraient inopérants.
 - 10 Les venelles → Ces ruelles étroites qui permettraient juste le passage d'un homme et d'une brouette, témoignent de l'aménagement des villages du marais au XVII^e et XVIII^es. Elles ceignent les propriétés par des murs de pierres sèches.